Accusé de réception en préfecture
079-257902205-20230616-2023AG0615AF5-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

Parc naturel régional du Marais poitevin

Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du 15 juin 2023

Date de publication : 27 juin 2023	Nombre de délégués en exercice : 118
Date de convocation : 2 juin 2023	Nombre de délégués présents ou *représentés* : 63 (602 voix) Votes (nbre voix) : Pour : 602 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 15 juin 2023, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Prin Deyrançon (17), sous la présidence de Pascal DUFORESTEL.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre des communes de Charente-Maritime :
Anais : Laëticia REMETTER ; Andilly : Caroline SOULIÉ ; Angliers : Didier TAUPIN ; *Benon : Jany LESOUEF* ; *Charron : Laura MILLET* ; *Courçon : Florence GUIBERTEAU* ; Cram-Chaban : Sabine SOBOTA ; Le Gué d'Alleré : Marie-Odile ROUX ; La Laigne : Thierry BOUCARD ; Longèves : Bruno FERRET ; Marans : Romuald QUIRION ; Nuaillé d'Aunis : Magali VINCENT ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; *Saint Jean de Liversay : Sylvie VIVIER ;* Villedoux : Daniel BOURSIER
Au titre des communes des Deux-Sèvres :
Arçais : Philippe LEYSSENE ; Le Bourdet : Françoise CLISSON ; Coulon : Anne-Sophie GUICHET ; Epannes : Isabelle GAUTIER ; *Frontenay-Rohan-Rohan : Olivier POIRAUD* ; Magné : Catherine TROMAS ; Mauzé-sur-le-Mignon : Patrick RABALLAND ; *Niort : Elmano MARTINS* ; Saint Hilaire la Palud : François BONNET ; Le Vanneau-Irleau : Bruno CARDINAUD
Au titre des communes de Vendée :
Auchay-sur-Vendée : Michel HERAUD ; La Bretonnière-La Claye : Frédéric MARTINEAU ; *Curzon : Boris RIMBERT* ; Damvix : Yannick MOREAU ; *L'Ile d'Elle : Fabien BILLARD* ; *Lairoux : Pierre CHABOT* ; Liez : Rodolphe BLONDELLE ; *Longeville sur Mer : Thierry MONNIER* ; *Luçon : Francis VRIGNAUD* ; Maillé : Patricia LUCAS ; Mareuil sur Lay Dissais : Thierry COUILLAUD ; *Le Mazeau : Bernard BORDET* ; Montreuil : Agnès BARNAUD ; *Péault : Laurent MENANTEAU* ; *Puyravault : Claude CHAUSSADAS* ; Rives d'Autise : Florent BAUDON ; Saint Denis du Payré : Gaëlle FLEURY ; *Saint Sigismond : Denis LA MACHE* ; La Taillée : Florence TROTTIN ; *Les Velluire sur Vendée : Sandrine JACQUAT*
Au titre des EPCI :
Communauté d'Agglomération du Niortais : Anne-Sophie GUICHET ; Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Pierre SERVANT ; Communauté de Communes Aunis Sud : Laëticia REMETTER ; *Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Gilles BOUTEILLER*
Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Pascal DUFORESTEL, *Guillaume RIOU*, Margarita SOLA
Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : *Philippe BARRÉ*, Lydie BERNARD, *Ludovic HOCBON* ; Yveline THIBAUD
Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : *Valérie AMY-MOIE*
Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Philippe MAUFFREY, *Olivier POIRAUD,* Séverine VACHON
Au titre du Conseil départemental de la Vendée : Arnaud CHARPENTIER, *Leslie GAILLARD, Stéphane GUILLON*

Assistaient également les partenaires associés avec voix consultative :
Ligue pour la Protection des Oiseaux 17 : Dominique CHEVILLON ; France Nature Environnement 85 : Yves LE QUELLEC ; Chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire des Pays de la Loire : Philippe DOUX ; Chambre d'agriculture de Vendée : Xavier GARREAU ; Collectif des 3 fédérations de pêche : Olivier MOUY

Affectation du résultat de l'exercice 2022
Budget principal

Accusé de réception en préfecture
079-257902205-20230616-2023AG0615AF5-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

Affectation du Résultat de l'Exercice 2022
Budget principal

Contexte

Considérant les éléments du compte administratif 2022 du budget principal qui font apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de 173 409.60 € et un excédent d'investissement de clôture de 393 382.14 €.

Il est proposé d'affecter :

- Au chapitre 002 en recettes de fonctionnement, l'excédent pour 173 409.60 €
- Au chapitre 001 en recettes d'investissement, l'excédent de clôture pour 393 382.14 €.

Après en avoir débattu, le comité syndical :

Décide

- de reporter le solde d'exécution de la section de fonctionnement de 173 409.60 € en recettes et de l'inscrire au budget supplémentaire 2023 sur la ligne budgétaire 002,

- d'inscrire en recettes au budget supplémentaire 2022, le solde d'exécution de la section d'investissement de 393 382.14 €.sur la ligne 001

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT
Pascal DURORESTEL